



Responsabilité du loup dans les attaques de troupeaux

Chaque attaque de prédateur sur un troupeau domestique donne lieu à un constat de dommage (établi par un garde assermenté ou non) qui permet à l'administration de se déterminer sur l'indemnisation éventuelle des animaux tués.

Dans 20 % des cas, l'attaque est caractéristique du loup,

Dans 20 % des cas, la responsabilité du loup est exclue,

Restent 60 % des cas où la responsabilité du loup n'est ni exclue, ni prouvée. Le doute profite alors à l'éleveur et les brebis sont donc indemnisées. La moyenne des indemnisations est de 155 € par brebis.

(Source : Ch. Duchamp, ONCFS, in Connaissance de la chasse, déc. 2004)